

Annexe aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2031

Les modalités de contrôle des connaissances et compétences ont été adoptées par la CFVU le 07 mai 2026 pour toute la durée du contrat correspondant à la période d'accréditation 2026-2031 des formations de l'Université Paris 8. Elles sont néanmoins soumises chaque année à l'approbation du Conseil de la formation et de la vie universitaire et éventuellement ajustées en fonction des évolutions réglementaires. Le contenu de certains articles est complété par chaque composante afin de tenir compte des spécificités et des orientations pédagogiques de chaque formation.

UFR eriTES / Licence de Géographie

(Annexe validée par le conseil d'UFR le 20 mai 2026 et à la CFVU le 11 juin 2026)

1 – Modalités éventuelles de choix entre contrôle continu et contrôle terminal (*Articles 9*)

Les cours de licence du département de géographie se valident en contrôle continu via l'acquisition d'au moins trois notes et l'assiduité y est obligatoire.

Les modalités de validation de chaque cours sont présentées en début de semestre et précisées au plus tard à la deuxième séance du semestre par l'enseignant·e (travaux écrits et/ou oraux ; individuels et/ou en groupe ; en salle, sur le terrain ou à préparer chez soi ; dates des rendus ; coefficients éventuels).

2 – Conditions de dispense du contrôle continu ou de son aménagement (*Article 9 et 14*)

La présence en cours est obligatoire. Tout étudiant·e concerné·e par une éventuelle dispense d'assiduité et de contrôle continu (statut salarié, handicap, sportif de haut niveau) doit en déposer la demande justifiée auprès du secrétariat et des responsables de formation au tout début de chaque semestre, et prévenir les enseignant·es. La modalité de contrôle terminal prévue pour pouvoir s'appliquer le cas échéant est présentée dans chaque cours au plus tard à la deuxième séance du semestre.

Des aménagements des modes de validation sont organisés pour les étudiant·es en situation de handicap sur la base des plans d'accompagnement validés par la cellule Handicap (PAEH) : le ou la responsable handicap décide de ces aménagements en lien avec l'étudiant·e concerné·e, la cellule handicap de l'université et les responsables de formation.

3 – Modalités d'organisation des sessions de contrôle des connaissances et des compétences en licence et/ou master (*Article 15*)

Les sessions sont annuelles. Un jury se réunit à l'issue de l'année d'études. Cependant, pour des étudiant·es ayant acquis suffisamment de crédits ECTS pour passer dans le niveau supérieur en cours d'année, un jury peut en plus se tenir, à leur demande, à l'intersemestre.

Pour les cours qui n'ont été ni validés ni compensés à la première session, une seconde session de validation, dite session de seconde chance, a lieu en mai ou juin. Elle est suivie par l'organisation d'un jury final délibérant sur les résultats de l'année.

4 – Cas particuliers des EC n'ouvrant pas droit à une seconde chance (*Article 15*)

Pour raisons pédagogiques, la session de seconde chance n'a pas lieu d'être pour certains EC dont la validation se déroule exclusivement sous forme de contrôle continu (compétences terrain et techniques d'enquête), ainsi que pour les stages.

5 – Précisions sur les notes retenues dans le cadre de la session de seconde chance (*Article 16*)

La meilleure note des deux sessions est conservée pour la délibération du jury de la session de seconde chance.

6 – Renonciation à la compensation (*Article 16*)

La compensation s'applique entre les EC d'une UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres d'une année sans limitation du nombre d'EC compensables. La compensation est automatique pour tout·e étudiant·e en session 1 (sauf demande de renonciation du droit à la compensation faite par l'étudiant·e auprès des responsables de la Licence en amont du jury de session 1), puis en session 2.

La procédure de renonciation ne peut être utilisée que dans la suite immédiate de la première session durant laquelle la note a été acquise. En l'absence de démarche de la part de l'étudiant·e, la note acquise par compensation devient définitive. Il n'est plus possible d'y renoncer durant le semestre ou l'année suivant·e.

7 – EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (*Article 18*)

/

8 – Cas particuliers des EC requérant une validation sans possibilité de compensation (*Article 21*)

/

9 – Modalités de réinscription à un EC non acquis (*Article 22*)

Lorsqu'un EC n'est ni validé ni acquis par compensation durant la même année universitaire, l'étudiant·e concerné·e doit s'y réinscrire l'année suivante pour le valider.

10a – Poursuite d'études au niveau supérieur dans un cursus de licence (*Article 23*)

- Modalités de passage au niveau supérieur

Le passage au niveau supérieur se fait sous forme de passage conditionnel avec le résultat « ajourné, autorisé à continuer » (AJAC).

- Nombre de crédits ECTS minimum exigé pour autoriser le passage de niveau

Pour être déclaré·e AJAC L1/L2, il faut totaliser 45 à 59 crédits ECTS de L1, sauf dérogation donnée par le jury.

Pour être déclaré·e AJAC L2/L3, il faut totaliser les 60 crédits ECTS de L1 et 45 à 59 crédits ECTS de L2, sauf dérogation donnée par le jury. Le passage au niveau L3 n'est donc possible que si la L1 est entièrement validée.

MODALITÉ DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES DE CHAQUE ENSEIGNEMENT

Enseignements de L1	Crédits ECTS	Coefficient	Répartition contrôle continu / contrôle terminal	Nombre d'épreuves minimal	Nature des épreuves
Méthodologie de l'Expérience Etudiante (M2E)	3	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Méthodes, outils et langages de la géographie	5	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Climatologie	5	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Géomorphologie	5	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Initiation à la cartographie et au croquis géographique	4	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Introduction aux statistiques	2	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Géographie de la population	6	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Spécialisation 1	3	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Spécialisation 1	3	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel

EC pris hors département de géographie : Langue 1 ; EC libre ; EC découverte ; Lire et Ecrire le monde.

Enseignements de L2	Crédits ECTS	Coefficient	Répartition contrôle continu / contrôle terminal	Nombre d'épreuves	Nature des épreuves
Géographie rurale	6	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Géographie urbaine	6	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Etude des milieux - hydrologie	6	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Traitement de données et cartographie	4	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Analyse de données géographiques	2	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Tremplin métiers	3	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Géographie de la France	6	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Géographie régionale	6	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Pratique du terrain	6	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Transition	3	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Individualisation du parcours	3	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel

EC pris hors département de géographie : Langue 2 ; Compétences numériques ; EC libre ; éventuelles sciences connexes (UE 10 et U12).

Enseignements de L3	Crédits ECTS	Coefficient	Répartition contrôle continu / contrôle terminal	Nombre d'épreuves	Nature des épreuves
Milieux anthropisés 1	6	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Milieux anthropisés 2	6	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Information géographique et représentations	6	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Spécialisation approfondie 1	3	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Spécialisation approfondie 2	3	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Tremplin Master	3	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Organisation des espaces et dynamiques sociales 1	6	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Organisation des espaces et dynamiques sociales 2	6	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Etude des territoires (M3P) : Diagnostic territorial ou Expéditions géographiques et méthodes de terrain	6	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Etude des territoires (M3P) : Compétences terrain et techniques d'enquête	6	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Géomatique : Systèmes d'Information Géographique	3	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel
Epistémologie	3	1	CC uniquement	2 minimum	En général, écrits (dossier ou sur table), un oral éventuel

EC pris hors département de géographie : Langue 3 ; EC libre ; Expérience professionnelle ; sciences connexes éventuelles (UE 15, UE 19).